



CSE Central du 30/03/2023 On en a gros.

Dernier CSEC pour Pierre Guillemint qui nous quitte sans être remplacé. Tout comme son prédécesseur, aucun pot de départ alors que la direction constate un manque de convivialité dans les services. Il serait bon de montrer l'exemple au plus haut.

Suivi de l'accord RPS (Risques Psycho-sociaux)

Les chiffres présentés sont ceux de 2021. Nous aurons les chiffres de 2022 en juin prochain.

En 2021, il y a eu 374 départs dont 198 démissions.

Accidents du travail sans arrêt : 34

Accidents du travail avec arrêt : 23

Taux de fréquence : 4,40

Taux de gravité : 0,40.



Résultats du baromètre social

La participation très faible des ouvriers est à noter et déséquilibre sans doute les résultats. Malgré tout, le point de progression qui ressort et de loin est la **rémunération**. Seulement **29 % d'avis favorable** ! L'Unsa continue de demander à la direction de réagir au plus vite. En 2022, le solde des départs (576) et des arrivées (550) est de -26 salariés. 330 démissions dans l'année avec pour principal motif de départ, la rémunération. L'Unsa a adressé à la direction une lettre ouverte demandant une ouverture de négociations salariales. Elle est restée sans réponse.

Nouvelle convention collective métallurgie 2024

Un nouveau calcul de la prime d'ancienneté des non cadres est prévu car les coefficients changent. Si la nouvelle prime d'ancienneté est inférieure à la valeur de la prime au 31/12/2023, une compensation sera versée pour rattraper la différence jusqu'à ce que la nouvelle prime dépasse ce plafond.

Exemple :

Prime actuelle : 150 € au 31/12/2023

Si la valeur de nouvelle prime est de 130 €, une ligne de la différence sera ajoutée sur le bulletin de paie pour compensation tant que la nouvelle prime sera inférieure à 150 €.

Information sur la prime de participation

Enveloppe de participation de 5.187.855 € (5.480.898 € en 2021)

Elle est inférieure à 2021 car le résultat de 2022 est inférieur.

Nombre de bénéficiaires 4325 personnes contre 4112 en 2021. Il y a plus de bénéficiaires car le turn-over est plus important.

Participation moyenne par personne : 1199,50 € (1332,90 € en 2021)

Index égalité professionnelle Femme/Homme

Ecart rémunération : 38 / 40

Ecart de taux d'augmentation : 20 / 20

Ecart de taux de promotion : 15 / 15

Augmentation au retour d'un congé maternité : 15 / 15

Nombre de femmes dans les 10 plus gros salaires : 0 / 10

Total : 88 / 100

Une seule femme dans les 10 plus gros salaires ce qui plombe le chiffre.

Des actions sont faites dans les écoles en espérant que cela porte ses fruits.

« Si vous faites toujours la même chose vous obtiendrez toujours le même résultat. »



L'UNSA CLEMESSY EIFFAGE

30 mars 2023